24 janvier 2006 **06.310**

Question Laurent Favre

Alimentation en eau de la vallée de La Brévine

Depuis la sécheresse de l'année 2003, les deux puits exploités par le Syndicat des eaux de la vallée de La Brévine (SEVAB) ne permettent plus d'assumer correctement les besoins en eau de la population et des cheptels de la vallée.

Une étude menée en 2005 par l'hydrogéologue du service de la protection de l'environnement conclut que les puits en exploitation ne sont pas suffisants pour satisfaire l'approvisionnement en eau des abonnés. Les puits doivent être soulagés par un apport complémentaire. Cette situation difficile s'est encore péjorée depuis le "très bel" automne 2005 et l'arrivée précoce de l'hiver. Ce problème a fait l'objet de nombreux articles de presse.

A noter encore que les réservoirs servent de réserve incendie pour la vallée. Ainsi, l'autonomie en eau, réserve incendie déduite, est de deux jours en cas de panne générale. Une question de sécurité publique se pose.

En 2004, le Conseil d'Etat avait écarté une subvention de 400.000 francs nécessaire à la réalisation de l'interconnexion de secours Le Locle – vallée de La Brévine. Cette dépense était initialement prévue dans le crédit des améliorations foncières cantonales, rapport 04.019. Les travaux n'ont donc pas été réalisés.

La situation précaire susmentionnée mérite des mesures correctives rapides, ceci selon la grande majorité des intervenants. Différentes solutions semblent envisageables. Un projet d'adduction complémentaire avec le Syndicat des eaux du Mont-des-Verrières a été en outre étudié et devisé.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat a considéré comme prioritaires les subventions pour les améliorations foncières. Un montant de 6,4 millions de francs est d'ores et déjà articulé. D'après diverses informations, un tel crédit pourrait être soumis au Grand Conseil au printemps 2006.

En conclusion, est-ce que le Conseil d'Etat a déjà statué sur la problématique de l'alimentation en eau de la vallée de La Brévine et, si oui, que souhaite-t-il entreprendre? Le soutien au nécessaire raccordement complémentaire du SEVAB à un autre réseau a-t-il été envisagé, étudié, voire planifié pour un futur proche?